



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 novembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2004-1664 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 10 NOVEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 10 novembre 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-1665 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - 71 021,99 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 282 621,42 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 - 10 453,82 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 38 - 263 804,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 38 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	71 021,99 \$	1 ^{er} au 5 novembre 2004
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	282 621,42 \$	1 ^{er} au 5 novembre 2004
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	10 453,82 \$	1 ^{er} au 5 novembre 2004
Liste des embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	263 804,45 \$	24 au 30 octobre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1666 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-43 - 392 535,39 \$ - PÉRIODE DU 28 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-43 d'un montant total de 392 535,39 \$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1667 SOUSSION 2004 SI 239 - UNIFIED VOICE & DATA INC. - LOGICIEL DE MESSAGERIE VOCALE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 53 946,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Unified Voice & Data Inc., 203-204, Colonnade Road, Ottawa, Ontario, K2E 7K3, pour l'achat d'un logiciel de messagerie vocale pour la somme de 53 946,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13470-552-47476	50 663,73 \$	Harmonisation des technologies d'information entr./réseau télécom
04-13493	3 283,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1668 RABAIS DU COÛT DE LOCATION DE DIVERSES SALLES À LA MAISON DU CITOYEN POUR LA TENUE D'UN COLLOQUE PROVINCIAL SUR L'ITINÉRANCE ET L'EXCLUSION SOCIALE, LES 3 ET 4 FÉVRIER 2005 - 2 545 \$

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Hull organise un colloque provincial traitant de l'itinérance et l'exclusion sociale, les 3 et 4 février 2005 à la maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé une exemption du coût de location des diverses salles utilisées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un rabais du coût de location des salles utilisées à la maison du Citoyen pour la tenue du colloque les 3 et 4 février 2005.

Le rabais accordé représente un montant de 2 545 \$.

Adoptée

CE-2004-1669* SIGNATURE DE LA CONVENTION BIENNALE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE 2004-2005 ET 2005-2006 DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-AYLMER (LA BASOCHE)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme de soutien à la diffusion de spectacles professionnels pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif (CE-2004-1108) acceptait que le Service des arts, de la culture et des lettres dépose une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2004-2005 et 2005-2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la convention biennale entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2004-2005 et 2005-2006 et la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres les subventions versées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et de prévoir au budget 2005 de la Ville, les sommes nécessaires à cette entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention biennale pour les exercices financiers gouvernementaux débutant en 2004-2005 et se terminant en 2005-2006 et les exercices financiers municipaux pour les années 2004 et 2005 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1670* RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 060 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASES 34 ET 35 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 249-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 1 060 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phases 34 et 35.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1671 AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS, LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR DIVERS PROJETS INSCRITS AU PTI 2002 ET INCLUS AU MANDAT DE LA FIRME WSA CONSULTANTS - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-638, adoptée le 21 mai 2002, a mandaté la firme WSA Consultants pour la réalisation des plans et devis relatifs à divers projets de réhabilitation d'égouts et d'aqueduc inscrits au PTI 2002 dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le montant additionnel de 24 070,39 \$ incluant les taxes, comme ajustement des honoraires professionnels pour les relevés, la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour divers projets inclus au mandat suite au parachèvement des divers travaux, portant ainsi le mandat au coût total maximal de 132 070,39 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels de la firme WSA Consultants pour les services d'ingénierie effectués pour les divers projets inclus au mandat pour un montant additionnel maximal de 24 070,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40017-001-47477	22 605,55 \$	Honoraires professionnels travaux d'ingénierie honoraires professionnels - Égout
04-13493	1 464,84 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1672 SOUSSION 2004 SP 223 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ASPHALTAGE (COUCHE DE BASE) - SECTEUR DE L'AVENUE DU CHEVAL BLANC - PHASE V - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 79 363,79 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'asphaltage (couche de base) dans le secteur de l'avenue du Cheval Blanc, Phase V, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 79 363,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 4 novembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20073-002-47478	30 457,64 \$	Système éclairage – Bordures – Trottoirs - Asphalte - Bordures/trottoirs
06-30196-001-47479	44 076,36 \$	Pavage - Rues de Batiscan, de Portneuf et autres pavage et autres
04-13493	4 829,79 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20073-006	25 400,00 \$		Système éclairage – Bordures – Trottoirs - Asphalte // Contingences
06-20073-005	3 070,72 \$		Système éclairage – Bordures – Trottoirs - Asphalte // honoraires professionnels
06-20073-004	1 986,92 \$		Système éclairage – Bordures – Trottoirs - Asphalte // Réfection tourbe
06-20073-002		30 457,64 \$	Système éclairage – Bordures – Trottoirs - Asphalte // Bordures/trottoirs

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1673* AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA CESSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR SON PROLONGEMENT - PROJET DE MONSIEUR ALVARO ARRUDA - CHEMIN SAINT-THOMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alvaro Arruda doit céder à la Ville de Gatineau le réseau d'aqueduc qui a été construit sur le lot numéro 3 372 251 afin de desservir un futur projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alvaro Arruda a déposé une requête afin de pouvoir prolonger le réseau d'aqueduc construit sur le lot numéro 3 372 251;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Alvaro Arruda afin d'établir les lignes directrices régissant la cession du réseau d'aqueduc construit ainsi que son prolongement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et monsieur Alvaro Arruda concernant la cession du réseau d'aqueduc construit sur le lot numéro 3 372 251 ainsi que pour son prolongement.

D'autoriser monsieur Alvaro Arruda à embaucher à ses frais, le Groupe-conseil GENIVAR inc. afin de superviser les tests requis sur le réseau d'aqueduc construit en vue de s'assurer de son bon fonctionnement et de sa conformité aux normes de la Ville et à préparer les plans tel que construit, du réseau, le tout préalablement à sa cession par la Ville.

D'autoriser monsieur Alvaro Arruda à faire préparer à ses frais, les plans et devis nécessaires au prolongement du réseau d'aqueduc sur le lot numéro 3 372 251 et à confier la surveillance avec résidence au bureau du Groupe-conseil GENIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation d'un réseau d'aqueduc public dans ce projet ainsi que l'installation d'un réseau d'égout sanitaire privé.

D'accepter la recommandation de monsieur Alvaro Arruda à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction du réseau d'aqueduc et que la dépense soit payé par M. Arruda.

D'exiger que monsieur Alvaro Arruda cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, le réseau d'aqueduc construit et à construire et les servitudes requises pour son entretien, dans le projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1674 SUBVENTION DE 500 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Jean-François Carrier, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour son Gala annuel qui se tiendra le 18 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	175 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11410-671	50 \$		Thérèse Cyr - des Riverains // Fourn. de bureau
11410-972		50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains // Subventions
11406-671	100 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Fourn. de bureau
11406-972		100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1675 SUBVENTION DE 425 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – Section Outaouais-Québécois, 207, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11407-972	75 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11407-671	50 \$		Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier // Fourn. de bureau
11407-972		50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier // Subventions
11410-671	25 \$		Thérèse Cyr - des Riverains // Fourn. de bureau
11410-972		25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1676 SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour la parution de leur périodique "L'Auréole Colombienne".

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	300 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1677 SUBVENTION DE 150 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 58 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale 58 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Ronald Marengère, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour le souper des vétérans qui aura lieu le 7 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	150 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1678 SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION SOS-SIDA JEUNESSE MOBILISÉE - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'Association SOS-SIDA jeunesse mobilisée dans le cadre d'une aide financière pour la lutte contre les IST/VIH/SIDA.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972-10674	250 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1679 PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE H. LAPORTE AU POSTE DE RESPONSABLE AUX BÂTIMENTS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre H. Laporte a été promu à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1500, adoptée par le comité exécutif le 22 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 23 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Pierre H. Laporte au poste de responsable aux bâtiments au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 23 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1680 PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL-ÉMILE DUBOIS AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE D'ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel-Émile Dubois a été promu à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1224, adoptée par le comité exécutif le 27 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 8 septembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Daniel-Émile Dubois au poste de coordonnateur au Service d'évaluation et transactions immobilières et ce, rétroactivement au 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1681 **PERMANENCE DE MONSIEUR YVES BOUCHER AU POSTE DE COORDONNATEUR - GESTION DE LA RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Boucher a été engagé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-977, adoptée par le comité exécutif le 25 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE dû à un arrêt de travail de 16 semaines, la période d'essai de monsieur Yves Boucher a été prolongée jusqu'au 20 novembre 2004 par la résolution numéro CE-2004-1067, adoptée par le comité exécutif du 23 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 21 juillet 2003 et aura complété sa période d'essai le 20 novembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Yves Boucher au poste de coordonnateur – gestion de la rémunération au Service des ressources humaines, section de la rémunération et avantages sociaux et ce, à compter du 20 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1682 **ENGAGEMENT DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS THIBEAULT AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Trempe a démissionné de son poste de pompier le 19 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Jean-François Thibeault au poste de pompier au Service de sécurité incendie en remplacement du pompier Sébastien Trempe, le tout conformément à la convention collective.

M. Thibeault ne sera pas assujéti à une période d'essai compte tenu qu'il a complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1683 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME RENÉE ROBERGE AU POSTE DE COORDONNATEUR DES UTILITÉS PUBLIQUES AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur des utilités publiques au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Renée Roberge au poste de coordonnateur des utilités publiques au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Renée Roberge est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Renée Roberge sera celui de la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Ingénierie – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1684 MUTATION DE MONSIEUR DANIEL RAYMOND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé au stationnement à la division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 314 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Daniel Raymond au poste de préposé au stationnement à la division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Raymond sera déterminée par le Service des ressources humaines.

M. Raymond conservera son salaire actuel, soit celui de la classe 6, échelon 6 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnement municipaux – Réguliers/blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1685* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES SYSTÈMES DE L'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES ET DU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles a demandé une modification à sa structure organisationnelle afin que monsieur Yves Lauzon, informaticien spécialisé du Service des systèmes d'information soit transféré au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelle, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion, monsieur Yves Lauzon, informaticien spécialisé travaille exclusivement pour l'équipe mobile et télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des systèmes d'information est également favorable à cette modification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante :

- De transférer le poste d'informaticien spécialisé du Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1686 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR GASTON BOISVENUE À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de M. Boisvenue est échu depuis le 5 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la prolongation de son engagement contractuel a été autorisée par délégations de pouvoir et qu'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Gaston Boisvenue à titre de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement à compter de l'acceptation de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31310-135	7 775 \$	Déblaiement et enlèvement neige temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1687 **PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MÉLANIE RENAUD À TITRE DE CONTREMAÎTRE - HORTICULTURE - PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un poste de contremaître - Horticulture – Parcs et espaces verts au Module des travaux publics et de l'environnement a été aboli lors de la fusion;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion ce poste a toujours été comblé temporairement;

CONSIDÉRANT QUE ce contremaître supervise une équipe de 18 employés à la section tonte des parcs et espaces verts plus sept employés à la section voirie, hygiène pour un total de 25 employés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de madame Mélanie Renaud à titre de contremaître – Horticulture – Parcs et espaces verts au Module des travaux publics et de l'environnement à compter du 22 novembre 2004 et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de services laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31310-135	7 500 \$	Déblaiement et enlèvement neige temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1688* **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (CDET)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et le gouvernement du Québec, la Ville s'est engagée à participer au financement d'organismes d'entrepreneurship, dont un montant de 32 500 \$ a été réservé au budget 2004, au Centre de développement des entreprises technologiques. La demande du Centre était pour une aide de 50 000 \$ annuellement pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ce Centre est le seul organisme régional spécialisé dans l'accompagnement des entreprises technologiques et d'innovation en phase de pré-démarrage et de démarrage dans la région de l'Outaouais. Le Centre utilise, crée et fait la promotion de plusieurs outils d'intervention. Le Centre est aussi le seul organisme spécialisé reconnu dans ce domaine par Développement Économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités de l'année 2003 fait état du bilan des opérations du Centre (Annexe 1). À chaque année, le Centre évalue environ 70 projets d'entreprises sur le territoire. En 2003, le nombre de démarrages d'entreprises a été le plus élevé depuis la création du Centre en 1998 et le taux de survie des entreprises démarrées pendant la période 1999-2003 est de 85 %;

CONSIDÉRANT QUE le Centre a donné suite à la décision municipale pour désigner deux membres de la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) sur son conseil d'administration :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu de la convention intervenue, ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme et autorise le Service des finances à donner suite au versement de cette subvention.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62210-972	32 500 \$	Centre local de développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1689 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Jacques Chartrand, 1, rue de l'Aréna, case postale 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du Père Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1690 **SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton inc., à l'attention de monsieur Daniel Laprade, président, Case postale 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour son téléthon au profit des enfants défavorisés du secteur les 20 et 21 novembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1691 **PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 17 NOVEMBRE 2004 - 40 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière à participer à une activité de la Chambre de commerce de Gatineau le 17 novembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	40 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2004.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif